

Voltige urbaine

Deux travailleurs lavent les vitres extérieures d'un immeuble en hauteur, à Montréal. Tout à coup...

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Le 29 mai 2006, une belle journée de printemps s'annonce. Le temps est dégagé, il y a très peu de vent et il fait 26 °C. On doit laver les vitres d'un immeuble de 48 étages de la métropole, qui comporte plusieurs blocs en retrait de différentes hauteurs. Deux travailleurs se rendent sur le toit du 16^e étage. Ils suspendent la plateforme aux bossoirs (potences métalliques amovibles) avec les câbles d'acier. Ils attachent leurs cordes d'assurance aux points d'ancrage à la base des bossoirs. Tous deux portent des harnais de sécurité liés aux cordons d'assujettissement munis d'absorbeurs d'énergie. Toutefois, comme ils ne trouvent pas les coulisseaux, ils font des boucles nouées tous les cinq à dix mètres sur les cordes d'assurance pour s'attacher. Ils accèdent à la plateforme et commencent leur boulot. Le travail avance rondement. En début d'après-midi, ils terminent une descente à la hauteur du quatrième étage et amorcent la montée vers le toit. À ce moment, les travailleurs sont attachés à des boucles situées plusieurs mètres plus bas que la plateforme. Le câble d'acier refuse d'avancer dans le treuil de droite. Un des deux travailleurs appelle le contremaître par radio. Ce dernier fait quelques vérifications et assure aux travailleurs qu'il n'y a aucun problème électrique. Il appelle alors la firme d'entretien du matériel

de lavage de vitres et l'employeur des travailleurs. Pendant ce temps, les travailleurs sont toujours immobilisés et essaient en vain d'actionner le treuil. Au bout de quelques minutes, ils remarquent que le câble d'acier qui sort du haut du treuil est effilé. Peu de temps après, il se rompt et la plateforme bascule. Les deux travailleurs tombent... de sept à huit mètres. Leur chute s'arrête sur un auvent deux étages plus bas.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Quand il y a blocage, l'utilisation du treuil entraîne la rupture du câble d'acier. Les tentatives pour faire monter ou descendre le treuil lorsque le câble n'avance plus peuvent causer des dommages considérables au matériel et s'avérer dangereuses pour les travailleurs. Un accident similaire est survenu en 2004 et la rupture du câble a été attribuée au frottement du mécanisme interne de levage au moment où on a activé les commandes de marche/arrêt. En cas de blocage, les manœuvres du treuil doivent être arrêtées jusqu'à ce qu'une personne qualifiée ait inspecté

le treuil, identifié la cause du blocage et que les mesures appropriées aient été prises.

Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* prévoit que dans le cas d'un travail en hauteur sur une plateforme suspendue par deux câbles d'acier, les dispositifs de protection comprennent le port d'un harnais de sécurité relié à un cordon d'assujettissement muni d'un absorbeur d'énergie, ancré à la corde d'assurance à l'aide d'un coulisseau. En cas de chute, le coulisseau se bloque et limite ainsi la descente.

Les travailleurs doivent recevoir une formation complète sur les risques d'utilisation du treuil et sur les dispositifs de protection contre les chutes. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Notre personne-ressource : André Turcot, ingénieur, de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.

Pour en savoir plus

Laver les vitres en toute sécurité, Guide, DC 200-2130.



Illustration : Ronald DuRépos